



Licenciement economique, contestation

Par **bassiere**, le **26/03/2009** à **18:48**

Mon employeur veut me licencier pour raisons eco prétextant le fait de la perte d'un client. Or je sais que ce client va avoir besoin de mes services dans quelques semaines et que mon employeur ne fait cette procédure que pour me licencier moi personnellement
1- si en cours de procédure le client appelle et demande mes services que dois je faire?
2- est ce que pendant mon préavis je peux retravailler en interim (dispense de préavis)
Merci d'avance de vos réponses

Par **Visiteur**, le **27/03/2009** à **12:01**

bonjour,
déjà dès la fin de votre contrat envoyez une lettre recommandée + ar concernant la priorité de réembauchage
<http://www.avocatalk.fr/talk/index.php?post/2009/02/Licenciement-pour-motif-economique%3A-priorite-de-reembauche-1>
1- si en cours de procédure le client appelle et demande mes services que dois je faire?
vous rien...le client doit prévenir votre patron non ?
2- est ce que pendant mon préavis je peux retravailler en interim (dispense de préavis)
oui.. vous cumulerez 2 salaires.. pas belle la vie ?????